Par la permission de Monseigneur Ignace Bourget Evêque de Montréal une dispense de parenté du second degré ainsi que de deux bans comme il apert par une lettre en date du dix neuf du présent mois, nous Prêtre soussigné curé avons reçu le mutuel consentement des parties en légitime mariage et jamais nous leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Joseph Renaud père de l'épouse, de Théodule Renaud frère de l'épouse, de Théophile Denis son beau frère, de Jean Baptiste Dejardins gendre père de l'épouse, de Scholastique Dejardins femme de François Renaud son beau frère et plusieurs autres dont trois ont déclaré ne savoir signer nous Jos Renaud ptre

Mgr Chiniguy ptre

B 114 Marie Dompierre — L'onze septembre mil huit cent cinquante-un par nous Prêtre soussigné curé a été baptisé Marie née hier du légitime mariage de François Dompierre et de Marie Guérin paroissien, Marraine Marie Morin qui ont déclaré ne savoir signer le père absent

Mgr Chiniguy ptre

B 115 Charles Matthieu — Le cinq octobre mil huit cent cinquante-un par nous Prêtre soussigné curé a été baptisé Charles né à jour du légitime mariage de Jean Marie Matthieu et Angèle Cotton paroissien, Marraine Marie Cordélie Gatton qui ont déclaré ne savoir signer. Le père absent.

Mgr Chiniguy ptre

1115 Joseph Charbonneau — Le sept octobre mil huit cent cinquante-un après la publication de bans de mariage faite au prône de la messe paroissiale par trois dimanches consécutifs entre Joseph

A Dais Bohémier — Charbonneau fils majeur de Antoine Charbonneau et de Marie Marguerite Louise de cette paroisse et Dais Bohémier fille majeure de Jean Baptiste Bohémier et de Marie Elisabeth Leveillé ses père et mère aussi de cette paroisse ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous Prêtre soussigné curé avons reçu le mutuel consentement des parties et avec l'agrément des parents leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Antoine Charbonneau père de l'épouse, Octave Charbonneau son frère et de Charles Dauphin son beau frère et de Jean Baptiste Bonneau son oncle et de Jean Baptiste Bohémier père de l'épouse, Anselme Bohémier de Jean Baptiste Bohémier ses frères, Louis Varelé son beau frère et Grégoire Dauphin, ses témoins qui tous ont déclaré ne savoir signer, ainsi que l'épouse excepté

Mgr Chiniguy ptre

B. 116. Mlle Martineau — Le dix octobre mil huit cent cinquante-un par nous, Prêtre soussigné, curé, a été baptisé Jean Baptiste né ce jour du légitime mariage de Jean Baptiste Martineau et d'Amelie Bénechamp, paroissien Français Canadien, Marraine Mlle Benechamp qui ont déclaré ne savoir signer, le père absent.

Mgr Chiniguy ptre

B. 117. Marie Adeline Délonchamps — Le douze octobre mil huit cent cinquante-un par nous Prêtre soussigné curé a été baptisé Marie Adeline née hier du légitime mariage de Jean Louis Délonchamps et de Marguerite Tardel de la paroisse de Repentigny, Parrain Félix Tardel, marraine Adeline Longpré qui ont déclaré ne savoir signer. Le père absent.